

Prolonger un prêt

Si vous appartenez à la communauté de Paris 8 (étudiant, enseignant ou personnel), ou si vous êtes un lecteur extérieur payant ou exonéré, vous avez droit à 4 prolongations de 2 semaines pour les prêts (3 semaines).

En revanche si vous êtes un lecteur extérieur gratuit, vous avez droit à une seule prolongation de 2 semaines pour les prêts (3 semaines).

1 – Connectez-vous à votre compte lecteur

Votre compte lecteur est un espace personnel qui vous permet de consulter les données enregistrées lors de vos transactions à la Bibliothèque.

Attention à ne pas le confondre avec l'espace personnel Paris 8 ou e-p8 qui dépend de l'Université.

Sur le site web de la bibliothèque, ouvrez le catalogue de Paris 8, cliquez sur *Connexion à votre compte lecteur* en haut à droite de la fenêtre, puis identifiez-vous :

Etudiants et personnels de Paris 8

Cliquez sur le lien vers le service d'authentification centralisé ou CAS

Même identifiant et mot de passe que ceux de votre compte numérique e-p8

Autres catégories de lecteurs

Votre identifiant =
votre prenom.nom (sans accent).
Votre mot de passe =
le code proposé lors de votre inscription à la bibliothèque (8 chiffres).

2 – Visualisez vos prêts en cours et effectuez les prolongations

2 documents en prêt

	Titre	Cote	Retour le	Renouveler
Pas d'image disponible	<u>Une image peut en cacher une autre</u> direction scientifique Jean-Hubert Martin	7.04 Ima	25/01/2012	Pas renouvelable
Pas d'image disponible	<u>Les mots du rire</u> Anne-Marie Laurian & Thomas Szende, (eds)	801.91 LAU	01/02/2012	Renouveler (1 sur 1 renouvellements possibles)

La prolongation de vos documents ne peut s'effectuer qu'à partir d'une semaine avant la date de retour.

Cliquez sur « Renouveler ». La date de retour est décalée.

ON NE PEUT PAS PROLONGER UN PRET SI

- Le document à prolonger est en retard ou si votre compte lecteur est suspendu.
- Le document est un document exclu du prêt.
- Le document a été réservé par un autre lecteur.